

des instituts qui ont demandé à Rome l'approbation de leur organisation et de leurs constitutions. Il ressort de cette demande et de cette approbation des liens plus étroits avec Rome, qui vient remplacer l'ordinaire du lieu dans tous les points qui intéressent soit l'administration temporelle, soit la discipline administrative, comme changements des supérieurs, etc. Les pouvoirs des évêques consacrés par le concile de Trente restent intacts ; à eux continuent d'appartenir le maintien et la conservation des fondations, lieux pieux, œuvres pies, dont leur a été confié la surveillance. Quant à ce qui est du domaine direct de la communauté, qui touche à ce que l'on appelle le pouvoir de domination, bien différent de celui de juridiction, il est réservé, sous la surveillance du Saint-Siège, aux supérieurs de l'institut.

— Cette constitution aura un grand retentissement en France où des évêques, appuyés en cela par le gouvernement, prétendaient que tout le temporel et toute la discipline intérieure de communautés religieuses, même approuvées à Rome, leur fussent soumis. Le gouvernement appuyait ces désirs, car il trouvait dans les évêques, qui dépendent de lui sous tant d'égards, le moyen de forcer les différents instituts religieux à en passer par sa volonté. L'évêque aurait été le canal, souvent trop docile, des volontés du gouvernement. Rome a résisté aux poussées et des évêques et du gouvernement ; et sa constitution, qui consacre la pratique séculaire de la Sacrée Congrégation, protège l'existence et les biens des communautés religieuses contre toute usurpation étrangère, vint-elle même de quelques membres de l'épiscopat. Mais, et c'est un signe des temps, les journaux français qui passent pour libéraux comme le *Figaro*, ont défiguré complètement le sens de la constitution, et l'ont donnée à leurs lecteurs comme une victoire des évêques contre les congrégations religieuses qui, grâce à ces prescriptions, rentraient maintenant dans le Concordat en venant se ranger sous l'obéissance complète des évêques diocésains. Vraiment il est difficile de dire que le *Figaro* n'a pas connu le sens de cette constitution, cela ne serait pas à l'honneur de ses informateurs ecclésiastiques. Dans le cas contraire, a-t-il voulu faire à mauvais jeu bon visage, et faire passer aux yeux des catholiques la défaite du gouvernement comme une victoire ? mais on se demande alors qui il a voulu tromper et dans quel intérêt ? Cette interprétation fantaisiste n'a pas été donnée seulement à Paris, elle s'est produite à Rome dans le journal *l'Italie*, comme en d'autres journaux et dans